

DECRET N°71-226 du 22 novembre 1971

abrogeant le décret N°384 du 5 septembre 1962, portant maintien en activité.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
 - VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
 - VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
 - VU le Décret N°384/PR/MEFP/DP-1 du 5 septembre 1962, portant maintien en activité de Mr HOUESSOUE Jean-Isidore, Médecin en Chef de Classe Exceptionnelle du Corps Supérieur de l'A.M.A. admis à la retraite ;
- Sur proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales;

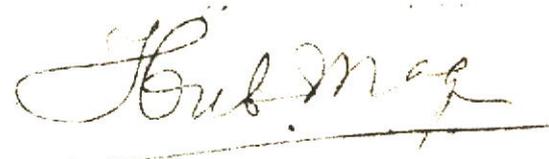
D E C R E T E :

Article 1er - Le décret N°384/PR/MEFP/DP-1 du 5 septembre 1962, portant maintien en activité du Docteur HOUESSOUE Jean-Isidore, est abrogé.

Article 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 1er novembre 1971, sera publié au Journal Officiel.-

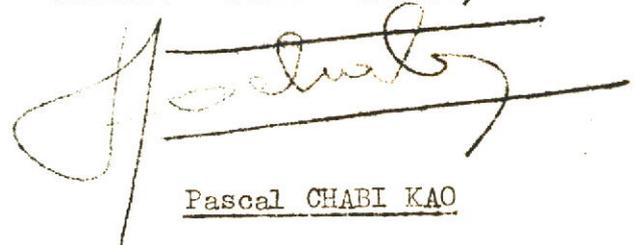
Fait à COTONOU, le 22 novembre 1971

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Hubert MAGA

Le Ministre des Finances et pour le
Ministre de la Santé Publique et des
Affaires Sociales absent,



Pascal CHABI KAO

Ampliatiions : PCP 8 - MCP 4 -
CS 6 - Ministères 11 - MSPAS 6
DGSP 2 - HC 2 - Intéressé 1 -
SGG 4 - IAA-DCCT-DH-IGP-JORD 5
Gde Chanc.-CF-DC-DB-Solde 4
Trésor 4 - DI 8 - DFP-DP 6
Bureau des Pensions 1.